



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00135** du 05 NOV. 2024
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à SCI SEAFOOD II
Domicilié (e) 152 RUE DE PARIS
 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : REFECTON D'UNE CLOTURE DONNANT SUR LA RUE PAR
DU CREPIS
Sur un terrain sis 38 RUE HENRI JANIN
Cadastré AO354

Villeneuve-Saint-Georges, le 05 NOV. 2024

Le Maire



Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00135**
du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,